

# République Française : LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 05 AVRIL 2018**

Date de la convocation

28/03/2018

Nombre de conseillers

En exercice

29

Présents

17

Absents

07

Procuration

05

Vote à Punanimité

Pour:

のない。

SURALO

V.

Contre:

00

Abstention:

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture

07 MAI 2013

La Publication et/ou la notification

7 MAI 2013

L'An Deux Mille Dix-huit, le Jeudi 05 Avril, à dix-huit heures trente (18H30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISOUE, Maire, pour la tenue de sa  $2^{ime}$  session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par lui, le 28 mars 2018.

PRÉSENTS: M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) - M. Claude MAGLOIRE (1er Adjoint) -Mme Josette OTTO AZINCOURT (2ème Adjointe) - M. Renaud RENIER (3ème Adjoint) -Mme Dany MARCIN PLANTIER (4ème Adjointe) - M. Justin RUPAIRE (5ème Adjoint) -Mme Gilberte EUGENIE (6ème Adjointe) - M. Philippe RENIER (7ème Adjoint) - Mme Achille Germaine HATILIP ROCH (8ème Adjointe) - M. Léonard BARTHEL - M. Claude JERSIER -Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE - M. Louis LAROCHELLE - M. Michel CHAIBRIANT - Mme Christelle GILLES - Mme Justina FAVORINUS - M. Jimmy

REPRÉSENTÉS: Mme Louisiane DEGLAS (ayant donnée procuration à Mme Justina FAVORINUS) - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL (ayant donnée procuration à M. Jean-Louis FRANCISQUE) - M. Jean-Philippe NOEL (ayant donné procuration à M. Philippe RENIER) -Mme Laurence LAROCHELLE (ayant donnée procuration à Mme Dany MARCIN PLANTIER) -Mme Laurence CHRISTOPHE (ayant donnée procuration à M. Jimmy FAUSTA) ......(05)

ABSENTS: Mme Ninette SAINTE-LUCE - Mme Lucie LAROCHELLE - M. François EDAU - Mme Annick BARTHEL - Mme Chantal MACHARES - M. Jean-Luc LIBER - M. José JULAN .....(07)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, M. Renaud RENIER a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

# APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 19 MARS 2018**

## **DISPOSITIF DÉCISIONNEL**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :
- Vu le projet de Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 mars 2017 dressé par la secrétaire de séance, Madame Marie-Agnès SAINT-VAL et dont copie a été adressée à chaque conseiller;
- Considérant les observations suivantes faites par :
- M. Jimmy FAUSTA et M. Claude JERSIER ont noté qu'au 6ème paragraphe de la page 1, une erreur s'est glissée dans le comptage des élus représentés, il convient ainsi de remplacer le nombre 2 par 3;
- Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE demande à modifier ses propos au 9ème paragraphe de la page 12, en procédant à la suppression du groupe de mots « et peut être poursuivi pénalement ». La phrase devient donc « Mme Hélène CHRISTOPHE VAINQUEUR fait valoir que certes, la grève est un droit constitutionnel mais il n'en demeure pas moins que l'obstruction des accès aux différents services communaux ne peut, quant à elle souffrir d'aucune légitimité »;

.../...

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

#### **DÉCIDE**

### Article 1:

D'Approuver le procès-verbal avec modifications et réserves tel que résumé et annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée <u>dans un délai de deux mois</u> à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre

Pour extrait certifie conforme, Le Maire, Président de scauce, Jean-Louis PRANCISOUE

